



***Villae* and Domain
at the end of Antiquity
and the beginning of Middle Age**

**CIRCA UILLAM
STUDIES ON THE
RURAL WORLD IN
THE ROMAN PERIOD**

De la *villa* aquitano-romaine à la seigneurie médiévale : Le cas du quartier Saint-Michel à Lescar

D. Bidot-Germa
A. Clavet
Fr. Réchin
UPPA, ITEM-EA 3002

RÉSUMÉ

Le quartier Saint-Michel à Lescar (Béarn) présente un cas assez exemplaire et complexe de continuité dans l'occupation du sol: *villa* et campement pastoral d'époque romaine, chapelles et nécropole utilisées depuis le haut Moyen-Âge jusqu'à l'époque moderne, motte médiévale et sa basse-cour, traces cadastrales reliées à des "defens" attestés par la toponymie (devèsas), documentation d'archive permettant de définir l'étendue d'une seigneurie médiévale et moderne. L'enjeu est ici de valider ou non une relation entre ces éléments. L'hypothèse d'une certaine continuité entre le domaine antique et la seigneurie médiévale peut-elle être envisagée? La position de ces installations en marge de la terrasse du Pont-Long, espace traditionnellement consacré au stationnement des troupeaux montagnards transhumants peut-elle leur donner un sens particulier?

MOTS-CLÉS: Lescar, Beneharnum, Pont-Long, *villa*, campements temporaires, motte, seigneurie du Laur, chapelle, cimetière.

RESUMEN

El barrio Saint-Michel en Lescar (Béarn) presenta un caso bastante ejemplar y complejo de continuidad en la ocupación del suelo: *villa* y campamento pastoril de época romana, capillas y necrópolis utilizadas desde la alta Edad media hasta la época moderna, terrón medieval y su corral, rastros cadastrales que se pueden relacionar a unos «defens» atestiguados por la toponimia (devèsas), documentación de archivo que permitía definir la extensión de un señorío medieval y moderno. La apuesta es validar o no una relación entre estos elementos. ¿ La hipótesis de una cierta continuidad entre el dominio antiguo y el señorío medieval puede ser preveída? ¿ La posición de estas instalaciones al margen de la terraza del Pont-Long, un espacio tradicionalmente dedicado al estacionamiento de los rebaños montañeses trashumantes les puede dar un sentido particular?

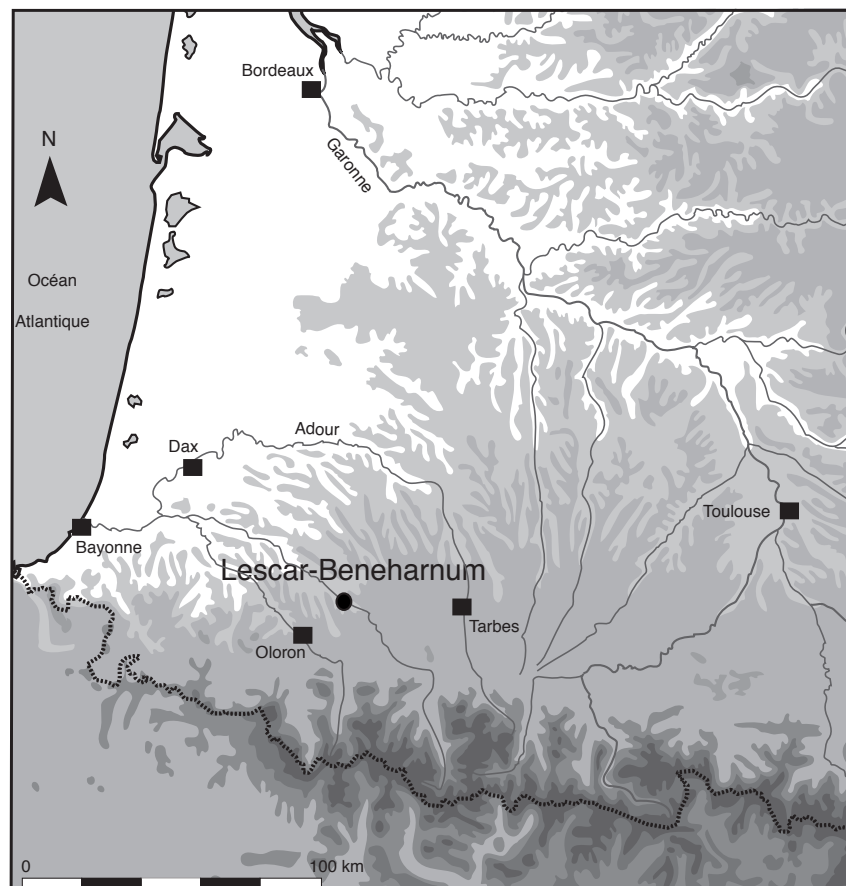
PALABRAS CLAVE: Lescar, Beneharnum, Pont-Long, *villa*, campamentos temporales, terrón, señorío de Laur, capilla, cementerio.

Le devenir des *uillae* antiques durant le premier Moyen-Âge ne peut plus passer pour une interrogation inédite car des réflexions déjà poussées ont été développées dans ce sens, d'une part sous l'angle de la continuité de l'habitat et du peuplement (Schneider 2006; Hautefeuille 2006; Lapart 2006), et d'autre part sur le rôle de la *uilla* et des chapelles privées, dans le processus de christianisation (Colin 2008).

En revanche, la survie possible d'un domaine aristocratique antique dans le cadre d'une seigneurie médiévale constitue une problématique moins explorée, probablement parce qu'elle touche à la définition d'entités singulièrement complexes à cerner et que les étapes de la transmission de la propriété et des formes parcellaires afférentes restent généralement très hypothétiques. C'est dire que notre tentative de restituer l'évolution foncière du quartier *Sent-Miquèu* de Lescar, depuis la *uilla* construite au I^{er} siècle ap. J.-C. jusqu'à la motte et la chapelle qui lui succèdent au Moyen-Âge, peut paraître bien présomptueuse (fig. 1).

Ce dossier est d'autant plus sensible qu'il touche à une zone névralgique pour l'histoire du piémont nord-occidental des Pyrénées : la haute terrasse du Gave, appelée Pont-Long. Cet ensemble, appartenant en droit à la vallée d'Ossau depuis « des temps immémoriaux », pour reprendre une expression des valléens, fut une étape essentielle de leurs transhumances vers les landes de Gascogne jusqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale et source de nombreux conflits avec les communautés voisines. Son utilisation extensive a induit la formation d'un immense terroir humide, doté d'un système parcellaire et végétal spécifique¹.

Pour ce faire, nous mettrons à contribution les différentes sources à notre disposition, qu'elles soient archéologiques ou textuelles. Nous



¹ Bibliographie de base dans Réchin 2000 et Bidot-Germa 2013.

Figure 1. Situation de Lescar-Beneharnum.

rappellerons tout d'abord quelle a été l'empreinte de la *uilla* et de son domaine supposé sur le secteur considéré, avant d'aborder la question de la chapelle et du cimetière qui lui succèdent, puis celle de la motte et de la seigneurie à laquelle celle-ci se rattachait.

1. La *uilla* aquitano-romaine et son environnement

Le dossier de la *uilla* suburbaine du quartier *Sent-Miquèu* ne peut se résumer aux vestiges des bâtiments fouillés entre 1885 et 1887 (Barthety 1886-1887) puis en 1968 et 1970 (Bats/Seigne 1971 et 1972; Réchin 2008, 157-159) et à l'étude de leur implantation. En effet, la découverte d'un campement temporaire à ses environs immédiats (Garric 1993) et la tentative de restitution qui a été proposée de son domaine (Réchin 2008, 161-162) en ont depuis considérablement enrichi le contenu.

1.1. Une implantation stratégique

La *uilla* du quartier *Sent-Miquèu*, probablement bâtie dès la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., présente les principaux aspects d'une demeure aristocratique aquitaine, notamment dans son état le plus tardif: galerie de façade parallèle au rebord de la terrasse qui la supporte, cour centrale à péristyle, entrée monumentalisée en hémicycle, mosaïques, pièces de prestige en position axiale... L'ensemble de ces caractères montre que ce bâtiment était un élément déterminant de l'organisation du territoire de *Beneharnum*, il faut donc tirer tous les enseignements possibles de sa situation (fig. 2).

Tout d'abord, son implantation suburbaine, à l'est de l'agglomération de *Beneharnum*, en l'absence d'autre *uilla* dans les environs, constitue un indice clair de la position dominante de ses propriétaires dans le jeu social local. Faut-il alors les rapporter au clan familial des *Valerii*, largement représenté en Aquitaine méridionale (Fabre 2004) et qui a

Figure 2. Le quartier *Sent-Miquèu* durant l'Antiquité (F. Réchin).



concrètement marqué sa présence à *Beneharnum* en fournissant les dalles qui couvraient le fond d'un canal de dérivation dans le centre même de la petite agglomération (Gangloff 2008, 101-102)? Rien ne le prouve formellement, même si l'hypothèse est fort séduisante et livrerait ainsi le nom des propriétaires de la *uilla*, tout en permettant de les rattacher à l'une des plus puissantes familles de la région.

Ensuite, la *uilla* est placée en bordure du plateau du Pont-Long, et non dans la vallée où se situe l'agglomération de *Beneharnum*, à proximité immédiate de l'une des échancrures de la bordure méridionale du plateau qui relie la basse et la haute terrasse du gave. Cette décision montre que les fondateurs de l'établissement visaient à prendre position sur cet espace humide et peu densément peuplé. Ils en contrôlaient l'un des accès principaux; leurs morts étaient enterrés là, et non à la sortie de l'agglomération pourtant proche (Bats/Seigne 1972, p. 51-62 et Réchin 2008, 157-159); l'entrée principale de leur résidence donnait au nord vers le Pont-Long plutôt que vers l'ouest où se situait la ville.

1.2. La proximité de formes temporaires d'occupation

À quelques dizaines de mètres au nord de la *uilla*, une fouille de sauvetage d'urgence a permis de réaliser plusieurs sondages significatifs (fig. 2)². La fouille 1, située la plus au nord, a livré un épandage de galets au sein duquel se trouvait un foyer apparemment à l'air libre ou très peu protégé. Plus à l'est, la fouille 2 a permis de retrouver un épandage de galets et une ou deux structures foyères comparables à celle qui vient d'être décrite. Au sud, les structures de la fouille 3 prenaient la forme d'un nouvel épandage irrégulier, de deux foyers et d'une petite installation grossièrement ovoïde, délimitée par des galets d'une taille supérieure à ceux qui constituaient le sol aménagé environnant. Cette dernière structure pouvait constituer les restes d'un modeste abri temporaire d'environ 3,5 m de long sur 2,70 m de large. La datation de ces vestiges repose sur un lot de poteries domestiques et d'amphores, surtout abondant dans la fouille 3, qui pour l'essentiel s'inscrit dans la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.

Cet ensemble peut être rattaché à une catégorie d'établissements dont les caractéristiques démontrent le caractère temporaire et qui étaient probablement impliquées dans un système d'élevage extensif et mobile sous la forme de transhumances et/ou de remues dont nous ne connaissons pas encore le détail (Réchin 2000 et 2006). En Béarn, si elles semblent avoir été très présentes sur l'ensemble de la terrasse supérieure du gave de Pau, comme à Uzein (site de *Las Arellhas*)³, le rebord de ce relief semble bien avoir été pour elles une zone d'implantation privilégiée (Réchin 2008, 146 et 167; Chopin 2008, 81-86; Henry 2009), comme c'est le cas plus au nord dans le canton de Thèze dans la zone surplombant le luy de France⁴.

Le campement du quartier *las devèsas* était contemporain de la *uilla*, ce qui induit entre ces deux entités des formes de relations non conflictuelles. Il est toutefois difficile de définir plus précisément leur nature. S'agissait-il d'un échange de service comme c'était encore le cas au début du XX^e siècle entre les pasteurs ossalois et les agriculteurs des communes environnant le Pont-Long (hébergement contre fumure)? Doit-on envisager que, dès cette époque, les patrons des *uillae* avaient mis la main sur ce système de tradition protohistorique? Les données archéologiques semblent plaider en faveur de la première hypothèse (Réchin et al. 2013, 226-231 et 232-233), même si les témoignages épigraphiques indubitables du contrôle d'au moins une partie de ces activités pastorales par les aristocraties locales peuvent lui être opposés – mais à partir de quelle époque? (Réchin 2000, 35-37 et 2006, 273-274; Fabre 2000, 136-141).

² Lotissement « le Parc d'Albret ». Évaluation F. Réchin, fouille Chr. Garric (Garric 1992).

³ Elizagoyen et al. 2012 pour la période protohistorique du site.

⁴ Voir la contribution de R. Plana-Mallart dans: Callegarin et al. 2009, 119-125.

1.3. Un domaine cultivé assez étendu

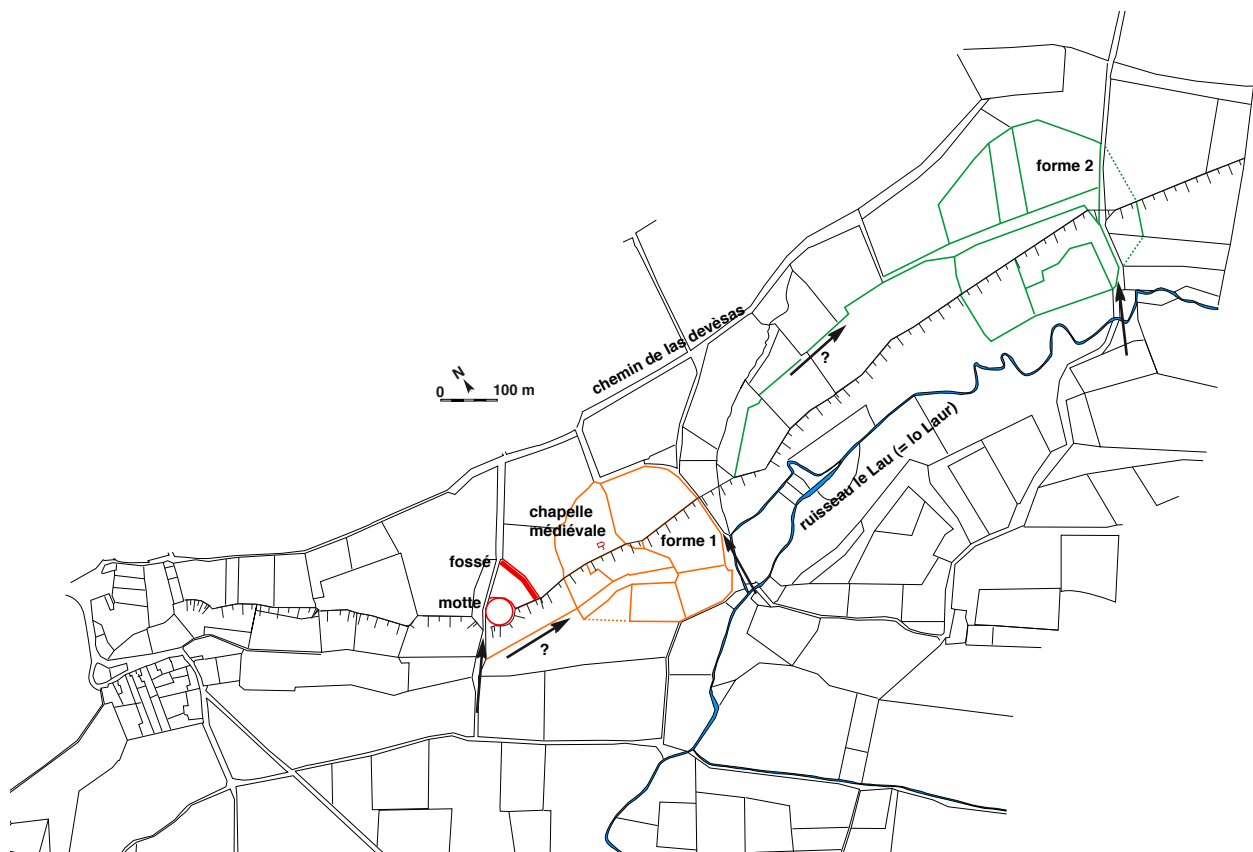
Le *fundus* de cette *uilla* a fait l'objet d'une tentative de délimitation qui, sans apporter de solution définitive, permet au moins d'envisager une hypothèse de travail plausible et plutôt opérante pour la problématique abordée ici. Sur la base des indications tirées du cadastre « napoléonien » et des photographies aériennes verticales IGN de la mission 1968 (Réchin 2008, 161-162), il est possible de proposer le schéma suivant (fig. 5).

Ces sources montrent la discordance d'un secteur parcellaire placé immédiatement au nord de la *uilla*, par rapport aux deux réseaux ruraux qui prolongent, aux environs de *Beneharnum*, puis au nord du Pont-Long, les orientations urbaines de cette agglomération (Réchin 2008, 143; Compatangelo Compatangelo-Soussignan 2000 et 2002; fig. 38). La majeure partie des parcelles de cet ensemble sont en effet orientées $\pm N 4-5^\circ E$ (jusqu'à $\pm N 9^\circ E$ à certains endroits), contre environ $N 43-44^\circ E$ pour le réseau principal A et environ $N 30-31^\circ E$, pour le réseau minoritaire B⁵. Les présomptions sont donc fortes de reconnaître ici les vestiges d'un réseau parcellaire lié à la *uilla* du quartier *Sent-Miquèu*, comme cela a été fait dans d'autres régions (Compatangelo 1985, 4-44). La superficie couverte par ce réseau atteint environ 330-340 ha, ce qui est à peine supérieur aux 264 ha qui constituaient probablement l'*herediolum* bazadais d'Ausone (Ausone, *Pièces personnelles*, XII, 2). Elle est tout à fait comparable aux estimations réalisées par C. Petit-Aupert pour les domaines repérés sur les plateaux qui surplombent la vallée de l'Arrats dans le Gers (Petit 1989, 63-64), ce qui tendrait à renforcer la véracité de cette restitution.

Ce qui précède n'implique toutefois pas obligatoirement que le *fundus* de la *uilla* se résumait à ce cœur cohérent de parcelles. Celui-ci a pu être complété par des terres de pacages non parcellisées plus au nord, sur

⁵ Nord magnétique.

Figure 3. Le quartier Sent-Miquèu durant le Moyen-Âge et l'époque moderne (D. Bidot-Germa, F. Réchin).



la haute terrasse, qu'elles soient en propriété propre, en indivision avec d'autres entités locales ou même qu'elles soient le résultat d'empiétements. Un argument pourrait contribuer à valider cette série de propositions. En effet, sans doute dans la seconde moitié du IV^e siècle ou au début du V^e siècle, une ferme est construite et une zone de parcelles orientée de la même façon que ces bâtiments est aménagée au nord de la *uilla* sur une petite croupe surplombant cette zone marécageuse (Réchin 2008, fig. 38, p. 161, réseau parcellaire jaune ; fig. 39, p. 164 ; fig. 40-41, p. 165 ; fig. 42, p. 166 ; p. 167-169). Rien ne prouve formellement que cet établissement était lié à la *uilla*, mais si c'était le cas, ceux qui ont procédé à cette aménagement ont pu faire valoir au moins quelque droit antérieur sur ce terroir pour ne pas jouer uniquement du rapport de force... La question se pose dans des termes différents pour le terroir de la basse terrasse dont l'organisation parcellaire est clairement différente de celle de la *uilla*. De plus, une partie au moins de l'habitat du Haut-Empire découvert en ville prend la forme de véritables fermes, environnées de larges dégagements, qui laissent penser, en l'absence d'habitat dispersé aux abords de l'agglomération, que les terres environnantes étaient exploitées principalement par les habitants de ces demeures « urbaines » (Réchin 2008, 150-157 et fig. 25, p. 148 et fig. 26, p. 149).

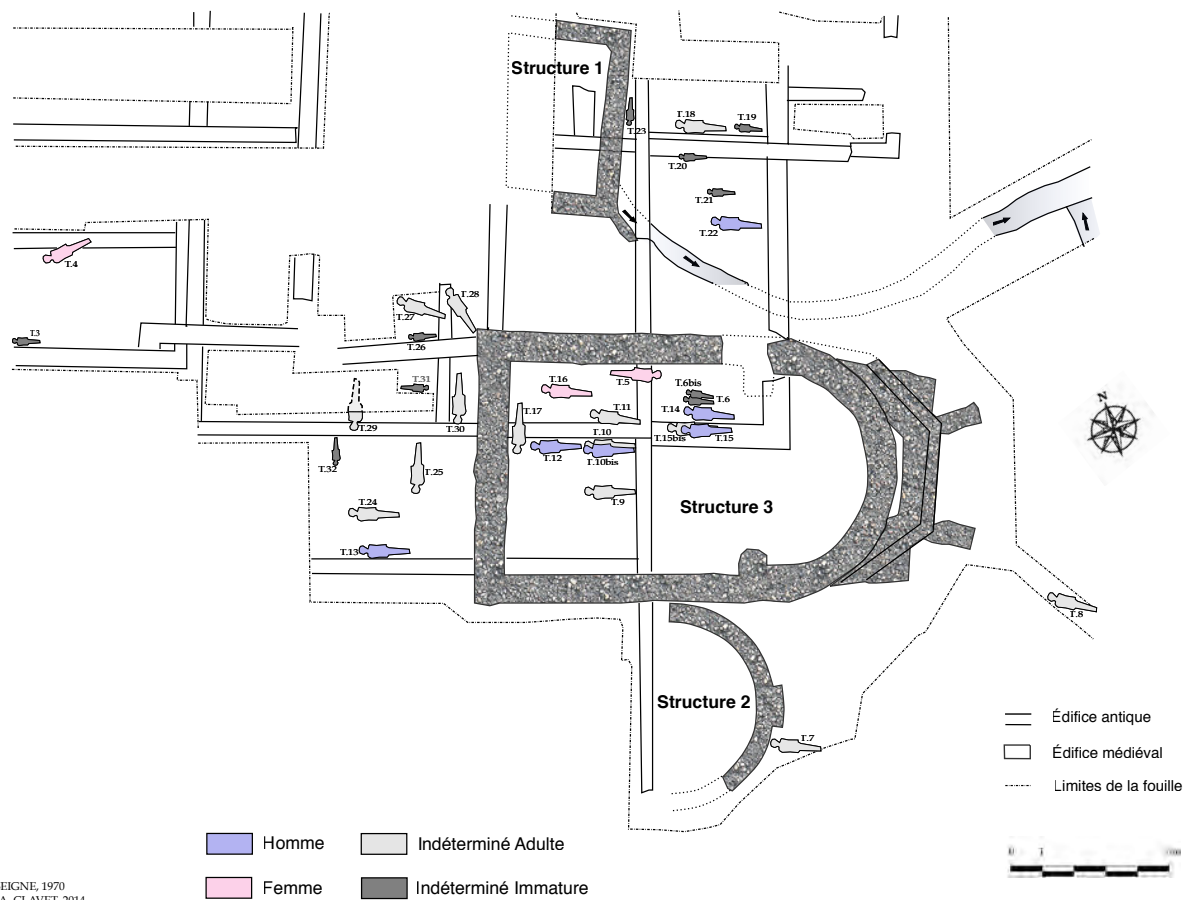
2. La chapelle Saint-Michel et son cimetière

Le devenir du site, à l'époque médiévale, ne cesse d'intriguer. Seule certitude, mais de taille : il a été occupé, vraisemblablement en continu, au moins à partir du VIII^e siècle, époque des plus anciennes sépultures d'un cimetière attenant à une chapelle, sous le vocable de Saint-Michel, dont les vestiges actuels remontent aux XII^e-XIII^e siècles, au centre d'un parcellaire circulaire d'interprétation peu aisée, lui-même élément remarquable d'un ensemble foncier seigneurial aujourd'hui attesté seulement par une motte des XI^e-XII^e siècles et une seigneurie, dite du *Laur*, documentée hélas tardivement, pas avant le XIII^e siècle. Reprenons un à un les éléments de ce dossier complexe.

2.1. La chapelle

La fouille menée par Jacques Seigne (Bats/Seigne 1973, 7-43) a livré une série de substructions, érigées sur les vestiges de la *uilla* antique, avec des matériaux spoliés. Pour ce chercheur, il s'agit essentiellement d'une chapelle entourée d'un cimetière, selon une configuration assez commune (fig. 4, structure 3). On peut ajouter que le vocable de Saint-Michel, peseur médiéval des âmes couramment associé à des églises ou chapelles entourées d'un cimetière, pourrait laisser supposer une fondation des débuts du VIII^e siècle⁶, époque des plus anciennes sépultures du cimetière attenant. Cette chapelle était de petites dimensions, 14,70 mètres de long pour 8,60 mètres de large, orientée est ouest et d'aspect massif (fig. 4, bâtiment 3). Elle était composée d'une nef à vaisseau unique, longue de 7,40 mètres et de forme légèrement trapézoïdale, plus large à son extrémité nord, 6,70 mètres, qu'à sa jonction avec le chœur, 6,55 mètres. Ce dernier était séparé de la nef par deux piliers larges de 0,90 mètre. Le chœur se composait d'une abside semi-circulaire de 3,20 mètres de profondeur. Ces vestiges architecturaux, associés à des fragments de poteries et à un denier des Centulle, témoignent d'un style architectural développé entre le XII^e et le XIII^e siècle, bien attesté dans le piémont occidental des Pyrénées. Probablement du fait de la fragilité du chevet originel, il y eut quatre restaurations successives. Les fouilles ont, en effet, révélé en avant du chevet semi-circulaire un autre chevet,

⁶ C'est l'époque à laquelle l'archange apparut à l'évêque d'Avranches qui lui construisit alors une chapelle sur un îlot rocheux devenu le Mont-Saint-Michel (Aubrun 1986, 40).



Sources : J. SEIGNE, 1970
Réalisation : A. CLAVET, 2014

polygonal, d'abord composé d'un mur de 0,70 mètre de large, en blocage de galets et mortier gris puis renforcé par un second mur de 0,45 mètre de large, également en blocage. Il y eut encore l'ajout de contreforts, deux rectangulaires sur l'arrête saillante des pans coupés, deux triangulaires contre les pans coupés extérieurs. Ces restaurations durent intervenir à la fin du Moyen-Âge : en effet, le plan polygonal, de style gothique, ne fut utilisé dans notre région qu'à partir du XIV^e siècle.

Selon le fouilleur, la chapelle était complétée au sud par un bas-côté, terminé par une absidiole semi-circulaire, de 8,40 mètres de long et 5,50 mètres de large (fig. 4, structure 2). Édifié sur un plan roman, cette construction est donc probablement antérieure au XIV^e siècle.

Les fouilles révélèrent aussi, à quelques 3,60 mètres au nord de la chapelle, ce qui a été considéré comme un bassin et sa canalisation d'eau (fig. 4, structure 1). Grâce à la céramique retrouvée au fond du canal d'évacuation, il a alors été daté des XII^e-XIII^e siècles, ce qui en ferait une installation contemporaine de la première chapelle. Il était muni en son point bas d'une large vidange de 0,40 sur 0,40 mètre, ce qui laisse supposer un écoulement permanent. Il ne pouvait s'agir, du fait de la distance avec la chapelle, d'un système de récupération des eaux pluviales : pour cette raison, Jacques Seigne a émis l'hypothèse de rites médiévaux de l'eau, attestés dans les Landes notamment⁷.

Ce schéma ne fait toutefois pas apparaître l'édifice religieux contemporain des premières tombes et n'explique pas non plus l'absence de liaison architecturale entre la chapelle et son bas-côté. Ne peut-on alors proposer de voir plutôt dans la structure 1 le chevet plat, d'ailleurs convenablement orienté, d'une chapelle primitive, dont la morphologie

Figure 4. L'église Saint-Michel et son cimetière (A. Clavet, d'après Seigne 1970).

⁷ Par exemple à Saint-Sever ou à Cagnotte.

⁸ La formule du chevet plat est loin de constituer une exception au sein des églises du haut Moyen-Âge en Aquitaine méridionale, voir Colin 2008, pour Valentine/Arnesp en Haute-Garonne (p. 62-72 et fig. 20, p. 60), Montréal-du-Gers/Séviac (p. 124-127 et fig. 131, p. 125), Mouchès (p. 186-188) et Demu dans le Gers (p. 188-193), Lalouquette dans les Pyrénées-Atlantiques (p. 119-124, fig. 126, p. 121 et fig. 129, p. 123) et plans comparés : fig. 268, p. 189.

⁹ L'exemple de la *uilla* de Séviac montre ainsi une succession de sanctuaires en un même lieu entre la fin de l'Antiquité et le début du Moyen-Âge (le point le plus récent à ce sujet dans Colin 2008, 124-127, notamment fig. 131, p. 125).

¹⁰ Il a ainsi donné, une fausse cote : E 267, qui est non pas un censier de Béarn mais une pièce armagnacquoise ; il y a, en effet, en Armagnac une autre seigneurie du Laur, près de Nogaro. Le censier de Béarn de 1286 est coté E 292 : y est seulement nommé le seigneur Arnaud Guilhem de Laur, et non la chapelle (Raymond 1863, 97).

¹¹ Long poème manuscrit conservé dans le fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Pau (ms 2) (édition critique : Darrigrand 2002, 333).

¹² Sur cette question, consulter Delaplace 2005 et notamment Faravel 2005, 150-158.

s'accorderait assez bien avec la datation des sépultures 4 et 13?⁸ De même, le bas-côté de la chapelle 3, qui peut détonner dans un édifice aussi modeste, ne peut-il pas plutôt appartenir à une autre chapelle, chronologiquement intermédiaire ? Cette succession de sanctuaires dans le temps ne semble pas rare et permet d'éviter d'attribuer à la structure 3, qui n'abrite d'ailleurs que des sépultures récentes parmi celles qui ont été datées, une durée de vie difficilement envisageable.

Les mentions écrites de la chapelle Saint-Michel sont rares et extrêmement tardives. C'est en effet par erreur que l'archiviste du XIX^e siècle, Paul Raymond, a avancé 1286 comme date de la première attestation de la chapelle¹⁰.

Les plus vieux signalements d'archives de *Sent-Miquèu* ne datent que de l'époque moderne. Ainsi, en 1563, un poème de Jean-Henri Fondeville, *Calvinisme de Bearn divisat en six ecloges*¹¹, décrit les troubles survenus à Lescar le dimanche 18 juillet 1563, jour où la reine Jeanne d'Albret vint donner la cathédrale au culte réformé et assista à la cène :

« *D'autes que s'embaran dehens Senta Confessa
e d'autes s'en anan a la de Sent Miquèu
dab gemitz demanda confort deu cèu* »

On y apprend que des Catholiques rétifs allèrent prier dans les chapelles Sainte-Confesse et Saint-Michel. Celle-ci était donc, vraisemblablement, un oratoire privé que le seigneur du Laur, demeuré catholique, avait ouvert à la partie de la population de Lescar en refus de la Réforme. Dans ces conditions, il est difficile de voir dans Saint-Michel le siège d'une paroisse¹². En 1627, les statuts du chapitre de la cathédrale de Lescar précisent qu'alors les fidèles allaient en procession le deuxième jour des Rogations « *in sacellum Santus Michaëlis Archangeli* », c'est-à-dire à la chapelle de l'archange saint Michel¹³. Le nom figure dans le plus ancien censier lescarrien, celui de 1643¹⁴.

La chapelle était déjà en ruine en 1771, comme le révèle une délibération du corps de ville de Lescar¹⁵. Au XIX^e siècle, Hilarion Barthéty l'atteste, le terrain portait encore le nom de *Sent-Miquèu* (Barthéty 1887, 18), mais le cadastre napoléonien ne l'a pas perpétué.

2.2. Le cimetière et les sépultures

Si André Gorse avait aperçu quelques squelettes lors de sa fouille de 1886, il fallu attendre la dernière campagne dirigée par Jacques Seigne en 1970 pour répertorier plus précisément 33 sépultures. Le contenu de 13 d'entre elles a été conservé, et déposé au Centre de Conservation et d'Étude d'Hasparren (Pyr.-Atl.). Les photos des tombes, ainsi qu'un relevé précis, réalisés à ce moment là, permettent maintenant d'étudier plus en détail l'organisation de l'espace sépulcral de la chapelle *Sent-Miquèu*, alors que l'étude anthropologique des défunts ne fait que débiter¹⁶.

Ces documents montrent que les inhumations étaient aussi bien implantées à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de la chapelle et majoritairement dans la zone nord. Treize sépultures, dont un regroupement d'individus (T.6, 6bis, 14, 15 et 15bis), se trouvaient dans la nef, exclues du chœur. Le reste des tombes était situé à l'extérieur, dans un rayon d'environ 13 mètres autour de son angle nord-ouest.

Comme de coutume dans les cimetières chrétiens, la plupart des sépultures sont orientées ouest est, tête à l'ouest. L'étude des milieux de décomposition atteste qu'une majorité d'individus ont été inhumés en espace colmaté. Néanmoins, la position des ossements dans certaines tombes indique un ensevelissement en espace vide. Aussi, il est notable que certaines sépultures étaient partiellement, si ce n'est entièrement, entourées de galets. Enfin, le décubitus dorsal est globalement observé, hormis pour

deux sépultures qui n'ont visiblement pas fait l'objet de beaucoup de soin, au sein de l'église – peut-être sont-elles parmi les plus tardives.

L'étude des tombes par les photographies et/ou les ossements a permis de déterminer le sexe et la classe d'âge des individus. Ainsi, près de 70 % de la population inventoriée par Jacques Seigne est composée d'adultes, soit vingt-trois sujets définis matures (plus de 15 ans) dont onze sont inhumés à l'intérieur de la chapelle. Les dix individus immatures avaient entre 5 et 10 ans ou étaient de jeunes adolescents, parfois également enterrés à l'intérieur de l'église tels que T6 et 6bis. Aussi, sur les dix sujets dont le sexe a pu être déterminé, trois sont des femmes et sept des hommes, montrant une morphologie souvent robuste.

Des analyses radiocarbone ont été réalisées en 2007 sur six individus et ont livré des datations comprises entre le VIII^e et le XVIII^e siècle, permettant de faire ressortir au moins deux phases d'utilisation du cimetière. En effet, les deux sépultures les plus anciennes se situent à l'extérieur du bâtiment (T4 et T13) et datent la première phase d'inhumation à Saint-Michel du VIII^e au XII^e siècle. À l'intérieur de la chapelle, les premières sépultures sont datées du XVI^e siècle et la plus récente remonterait, après calibration, à 1716±75 AD. Cela atteste qu'elle est l'un des derniers ensevelissements ayant eu lieu au cimetière avant que Saint-Michel soit complètement abandonnée, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Ainsi, et malgré un manque encore important de données anthropologiques sur cet ensemble sépulcral, on constate que s'est perpétuée ici une tradition funéraire d'au moins dix siècles. Comme c'est souvent le cas en milieu rural durant le haut Moyen-Âge, la nécropole s'est implantée sur les vestiges d'un édifice antique. Mais l'étude de cette petite nécropole et des lieux de culte qui lui étaient associés ne permet pas encore d'établir si elle accompagnait initialement un habitat alto médiéval s'intercalant entre la *uilla* antique et la motte médiévale ou s'il faut plutôt tabler sur une réoccupation suivant un *hiatus* de quelques siècles.

Il demeure que nous sommes ici, indiscutablement, en présence d'un cimetière privé. Passé la phase initiale encore énigmatique, il est tentant d'en faire le cimetière du Laur que ses seigneurs ont peut-être ouvert à d'autres que leur famille à certaines époques.

3. La seigneurie médiévale du Laur et ses vestiges : une motte, quelques données d'archives, des parcellaires circulaires

3.1. La motte seigneuriale

À 250 mètres environ et légèrement au sud-ouest de l'emplacement de la *uilla* antique et de la chapelle Saint-Michel¹⁷, sur le rebord du plateau surplombant la vallée du gave, se dresse une motte castrale, dite *Tucou*, figurant au cadastre de 1812¹⁸ et étudiée sommairement en 1965 par Jean-François Massie (Massie 1965, 117) (fig. 3).

Deux remarques préalables s'imposent. D'une part, il faut convenir que l'association *uilla* antique/motte castrale est attestée dans notre région, dans le Gers notamment : on peut citer l'exemple de la Turraque à Beaucaire-sur-Baïse (Lapart 2006, 367-368 et fig. 6, p. 370), en Fézensac donc, mais aussi en Astarac (Lassure 1980, 147-149). D'autre part, cette motte est implantée à l'intérieur de la seigneurie du Laur, attestée à partir du XIII^e siècle : on peut donc penser que l'ouvrage de terre en a été la tête, sans toutefois qu'une attestation documentaire ne vienne le confirmer.

Cette construction est encore bien visible, mais aucune fouille ni prospection n'a permis de retrouver des matériaux à proximité qui pourraient affiner sa datation. Il faut donc ici se contenter de généralités. Le rythme d'apparition des mottes castrales varie beaucoup d'une région

¹³ Publiés par le chanoine J. de Bordenave (Bordenave 1643), puis par H. Barthéty (Barthéty 1887).

⁴ A.C. Lescar, CC 2.

¹⁵ Délibération du 25 mars 1771 : A.C. Lescar, BB 4.

¹⁶ Mémoire de master 1 d'A. Clavet, sous la direction d'A. Champagne (UPPA, laboratoire ITEM EA 3002) et I. Souquet-Leroy (INRAP, laboratoire PACEA UMR 5199).

¹⁷ La motte est située en 376,2 - 118,05, la *uilla* en 376,4 - 118,05.

¹⁸ Section C, 5^e feuille, n° 1381.

de l'Occident à une autre. Le phénomène débute à la fin du IX^e siècle et se prolonge sous des formes diverses jusqu'au milieu du XII^e siècle, avec deux phases plus intenses : du milieu du X^e au début du XI^e siècle et du dernier quart du XI^e au second tiers du XII^e siècle (Mazel 2010, 69, 74-75, 78). Cette chronologie, floue, ne permet donc pas de connaître les conditions de l'érection de la motte et, encore moins, les débuts de la seigneurie du *Laur*.

Peu onéreuses et rapides à construire, les mottes étaient dotées d'une efficacité militaire et d'une portée symbolique, équivalentes à celles de bien des tours et châteaux. Ces nouvelles forteresses représentaient toujours un lieu de pouvoir, même si leur maître n'y résidait que de manière épisodique. Le *Tucou*, comme les autres, est donc le signe tangible d'une militarisation d'un lieu de pouvoir, à l'échelle des simples *milites*, la plus basse strate de l'aristocratie.

Que la motte seigneuriale du *Laur* ait été dressée tout près de la *uilla* antique nous interroge, évidemment. Et plus particulièrement, sans que nous puissions trouver réponse, la continuité du lieu de pouvoir, entre la *uilla* et la motte, et la succession des *potentes*, les puissants contrôlant ce territoire, propriétaires aristocratiques de l'Antiquité tardive, premiers *milites* médiévaux. On ne sait rien, non plus, de la résidence seigneuriale. C'est encore l'érudit Hilarion Barthéty (Barthéty 1887, 24) qui affirme que « le chemin [Carrerot] conduisait non seulement à Saint-Michel mais encore à la demeure seigneuriale du Laur » sans argumenter, en s'appuyant sur l'État des églises de Jean de Bordenave de 1643, qui ne

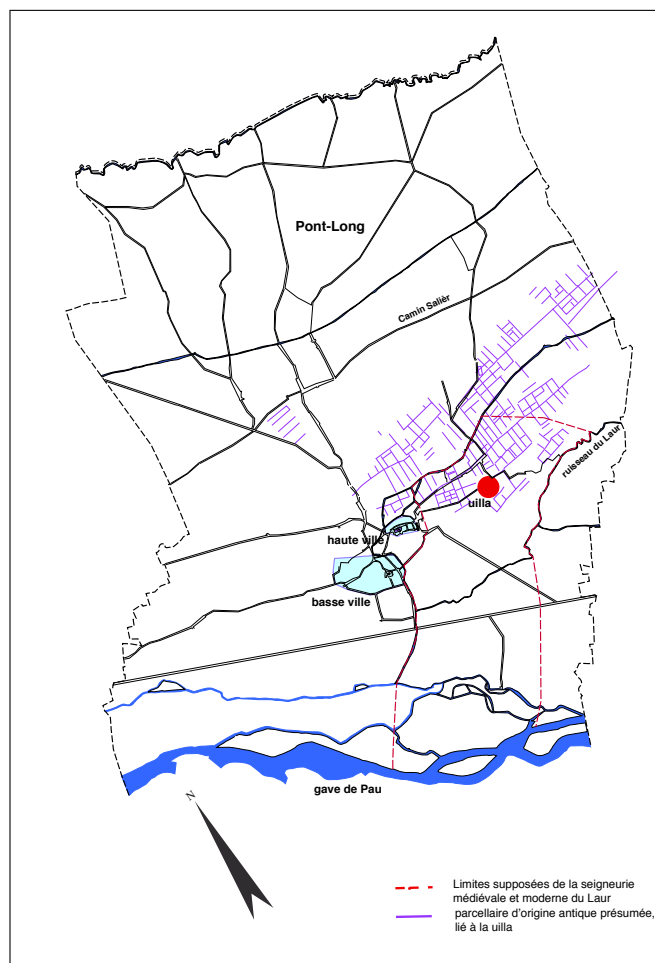


Figure 5. Proposition de restitution du parcellaire de la *uilla* du quartier Sent-Miquèu et des limites de la seigneurie du Laur (D. Didot-Germa et F. Réchin).

précise rien de tel. Il existe cependant une certaine probabilité que la résidence, au moins la plus ancienne, ait été la motte ou sa cour, avant d'être transférée ailleurs : nombreux sont les exemples de translations de résidences aristocratiques au cours du Moyen-Âge.

3.2. La seigneurie du Laur

Nous avons, en revanche, quelques indications documentaires sur la seigneurie du *Laur* et sur certains des seigneurs qui l'ont occupée.

Le premier nommé, Arnaud Guilhem du Laur, apparaît en 1286 dans l'accord conclu entre le vicomte de Béarn Gaston VII et ses filles, Constance et Marguerite, à propos de sa succession, et corroboré par de nombreux seigneurs béarnais¹⁹. La présence d'Arnaud Guilhem dans un acte d'une extrême importance dans l'histoire de la vicomté amène à penser que la seigneurie et ses détenteurs étaient, à la fin du XIII^e siècle, dans l'aristocratie qui comptait en Béarn. Il est possible aussi que le *Laur* ait revêtu aux yeux de Gaston VII une grande importance stratégique. On sait, en effet, que le vicomte s'était engagé dans une tentative de règlement du conflit pour le Pont-Long entre pasteurs ossalois et communautés paysannes du bas pays, plusieurs actes en témoignent (Bidot-Germa 2013); or la petite bourgade de Pau était alors un appendice d'Ossau alors que Lescar relevait pour sa part de la juridiction de l'évêque : le *Laur*, seigneurie laïque proche du pouvoir vicomtal, contrôlait l'un des chemins de transhumance, celui de *la Helèra*, venant de la montagne par les coteaux de Lasseube et d'Artiguelouve et ralliant le plateau du Pont-Long par un gué sur le gave et une voie encore bien dessinée au pied de la motte (Carrouché 2008). C'était donc un espace d'une grande importance pour les populations.

En 1365, un Censier²⁰ dresse le rôle des fiefs dus au vicomte de Béarn par les habitants du *Laur*, ce qui fait dire à Paul Raymond que le fief était vassal de la vicomté de Béarn (Raymond 1863, 97). On y dénombre 8 maisons censitaires, devant chacune 12 deniers au vicomte : *a Guilhamet de Grer XII d. a Ramon de La Porte XII d. a Madiraa XII d. a Torneboc XII d. a Prat XII d. a Mieybiele XII d. a Sales XII d. a Codures XII d.* La seigneurie paraît alors peu peuplée, mais rien ne dit que toutes les maisons paysannes du *Laur* devaient cens au vicomte. Le *Laur* avait-t-il alors, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, déjà perdu de son prestige ?

En 1383, la seigneurie du *Laur* était passée à une autre famille, soit que la première dynastie aristocratique se soit éteinte, soit qu'il y ait eu vente, puisque la noblesse béarnaise n'était pas héréditaire. En 1383 en effet, Johanet de Navailles, seigneur du *Laur*, prêta hommage à Gaston III Fébus²¹. Deux ans plus tard, en 1385, le dénombrement des feux de Béarn relève *l'ostau deu Laur, domenger*²². Le *domenger* était au Moyen-Âge un petit seigneur de village et les maisons et seigneuries des *domengers* étaient dites *domenjadures* ou *domecs* (traduction du latin *dominicatura*). Au XIV^e siècle, la *domenjadure* était devenue depuis peu une seigneurie non plus composée de *casaux* mais de plus en plus souvent d'un ensemble de tenures « à fief », chacune d'une contenance déterminée, grevée d'un cens proportionné et à qui était reconnue un accès aux vacants. À cette époque, le milieu du XIV^e siècle, la différenciation était en train de s'opérer, non plus entre la vieille aristocratie baronniale et chevalière et l'aristocratie des *domengers*, mais entre des seigneuries innovantes, dominant des tenanciers nombreux, et des seigneuries recroquevillées sur les vieux schémas, et en déclin (Cursente 2009). Le *Laur*, avec son faible nombre de tenanciers, apparaît alors dans ce cas. La maison de Navailles détenait toujours la seigneurie en 1429, lorsque Arnaud Guilhem de Navailles prêta hommage à Jean 1^{er} de Grailly, vicomte de Béarn, pour le

¹⁹ A.D.P.A., E 292.

²⁰ A.D.P.A., E 307. Ce censier est recopié en 1403 : A.D.P.A., E 317.

²¹ A.D.P.A., E 304.

²² A.D.P.A., E 306.

Laur et la seigneurie de Siros²³, et en 1443 encore : à cette date, le 14 juin exactement, à Orthez, Menauton de Navalhes, seigneur du *Laur*, est cité dans une requête portée par les paroisses de Lescar, Lons et Siros devant la *Cort major* à propos du Pont-Long²⁴.

Le long conflit entre la vallée d'Ossau et les communautés voisines du Pont-Long, autour du contrôle des territoires de paissance des troupeaux de montagne, a laissé quelques archives qui jettent, à l'occasion, quelques lueurs sur le territoire, l'étendue et l'importance que dut avoir de la seigneurie du *Laur*. Il existe en effet, datée du 22 novembre 1457, une charte de délimitation du Pont-Long, notamment avec la paroisse de Lons et *lo termi deu Laur*²⁵. *Lo Laur* est encore cité dans un jugement rendu le 19 décembre 1463, par la cour du sénéchal de Béarn, confirmant les droits des Ossalois sur le Pont Long et condamnant les habitants de Lescar qui s'étaient opposés à l'arrivée de bétail²⁶. *La terre deu Laur* est mentionnée dans un arbitrage du 3 août 1473, rendu entre les habitants de Lons et les Ossalois à propos du Pont-Long²⁷. Ces textes indiquent clairement que le territoire seigneurial est situé entre Lons et Lescar. Mais le *Laur* et le chemin de *la Helèra* ont probablement, à cette époque-là, perdu de leur importance au profit de Pau et du chemin *ossalès*, car les vicomtes avaient conclu une alliance avec Ossau et promu la bourgade paloïse (Barraqué et al. 2011).

Il faut attendre 1538, et le dénombrement présenté par Jeanne de Laporte, dame du *Laur*, pour avoir une idée plus précise de l'étendue de la seigneurie. Et le moins qu'on puisse dire est qu'elle était vaste, puisqu'elle s'étendait de la croix de Mariotte, face à la cité de Lescar – en haute ville – et à la porte de Morlaàs, au *cami qui tira a Tarba*, la rue Lacaussade jusqu'au *Bilaà* (= *Vilar*) et à Lons²⁸. Le censier de 1643 confirme, en outre, que le *Laur* allait jusqu'au gave et les lieux dits *Parsâa de peyres de Laur* et *terradoo deu Laur*, un quartier, près de la *Ribère*²⁹.

La seigneurie changea plusieurs fois de propriétaires à l'époque moderne³⁰. Elle était alors une entité juridique distincte de Lescar. La délibération du corps de ville du 25 mars 1771 décrit très bien la situation : « Le Laur est un abanlieue [sic] de Lescar, les maisons des habitants sont mêlées avec celles des habitants de la ville [...] Ils ont un seigneur qui nomme des jurats et perçoit des fiefs mais les jurats de Lescar ont seuls le droit et font chaque année la répartition de la taille [...] Les habitants dudit lieu dépendent de la paroisse Notre-Dame de Lescar et n'ont point d'autre église »³¹. C'est à la Révolution, le 9 juin 1792, que le *Laur* fut rattaché à la commune de Lescar.

La seigneurie médiévale occupait donc un vaste territoire, du gave jusqu'aux limites du plateau du Pont-Long, que le dénombrement de 1538 a permis de cartographier sommairement (fig. 5). Le *Laur* avait ainsi l'aspect d'une lanière épaisse d'environ 400 ha qui associait plusieurs terroirs complémentaires. Du sud vers le nord : une zone de « barthes » humides au contact du gave, un espace de plaine à prairies et à labours et, après un revers de coteau escarpé, une frange méridionale du plateau du Pont Long..

3.3. Deux ensembles parcellaires circulaires d'interprétation difficile

On l'a dit, le chemin approximativement nord sud qui traversait la seigneurie venait du gave, probablement muni d'un gué, escaladait le coteau, passant en contrebas de la motte, et débouchait dans cet espace qui fut celui de la *uilla* antique puis du complexe culturel médiéval. Celui-ci se présente, sur le cadastre napoléonien, quasiment au centre d'un petit réseau parcellaire arrondi, la forme 1 (cadastre « napoléonien », section C5, parcelles 1370-1375 et 1382-1383). Environ 600 m plus à

²³ A.D.P.A., E 321.

²⁴ Ossau AA1 (fol. 376-377).

²⁵ Ossau AA1 (fol. 166-168v).

²⁶ Ossau AA1 (fol. 127v-165).

²⁷ Ossau AA1 (fol. 325v-332).

²⁸ A.D.P.A., B 847 (fol. 1-1v) : *Denombrement de noble Johanne de Porte senhore deu laur. Et prumerament ditz que tien en fiu et en omenadge la senhorie deu laur...*

Confronte ladite senhorie et terras dequere tiran per la part debat en l'arribera et enta hordees ab lo gave confronta... en la part deu pont Long ab lo cami en miey qui tira a Tarba et ab l'aygue qui ba entau moly deu Biale... de l'aute part ab l'aygue aperade deu Lou... et per la part dessus tiran a l'arribera ab las terras de Laos et tirant entau gave ab las terras de Laroenh...

²⁹ A.C. Lescar, CC2.

³⁰ En 1645-1658 par exemple, un certain Dominique de Mariolet, est seigneur du Laur : A.D.P.A., E 1309.

³¹ A.C. Lescar, BB4.

l'est, un second ensemble arrondi, la forme 2 (section C4, parcelles 1259-1261, 1279-1281 et 1285-86) est lui aussi bordé à l'Est par un chemin reliant la basse et la haute terrasse du gave (fig. 2 et 3).

La forme parcellaire 1 montre un diamètre d'environ 287,50 mètres à l'intérieur des chemins, dont certains nommés *las devesas*, et qui le délimitent en partie. La forme 2, d'aspect moins régulier s'étend environ sur 337,5 m du nord vers le sud et sur 350 m d'Est en Ouest. Les structures sont toutes deux pénétrées par un chemin venant de l'Ouest et sont placées à cheval sur le rebord du plateau, montant ainsi une partie supérieure plane et une partie inférieure en pente qui s'étend dans les deux cas jusqu'au ruisseau du *Laur*.

On peut envisager trois hypothèses pour comprendre la signification de cette organisation spatiale, certes résiduelle mais encore bien lisible au début du XIX^e siècle.

La première se réfère à une pratique juridique du premier Moyen-Âge : celle du droit d'asile et de l'inviolabilité d'un périmètre autour des églises. On sait que l'extension du droit d'asile fut admise par la législation romaine dès le V^e siècle puis par la Loi romaine des Wisigoths de 507 et les actes du Concile franc d'Orléans, en 511 (Zadora-Rio 1990). Le décret pris vers 550 par Childebert et Clotaire précisa que pour les églises dont l'*atrium* n'était pas clôturé, le territoire de l'asile était limité à un arpent de terre de part et d'autre de l'église : cela signifie probablement que quand il y avait enclos, il était tout entier protégé (de Beaurepaire 1853). Enfin, le concile de Tolède de 681 définit le périmètre de l'asile par un rayon de trente pas, soit 55 mètres environ : c'est-à-dire à peu près un hectare de superficie. Les capitulaires carolingiens de 744, 779, 789 et 819 confirmèrent les dispositions et introduisirent la notion d'immunité, impliquant le renoncement par la puissance publique de l'exercice de certains de ces droits, notamment la justice, au bénéfice de l'Église. À partir du X^e siècle, la Paix de Dieu renforça encore le droit d'asile. Cette réalité est aujourd'hui bien connue et étudiée depuis la fin des années quatre-vingt par les archéologues et les médiévistes lancés dans l'observation et l'étude des lieux d'asile (Fixot/Sadora-Rio, 1994). Le cas général est celui de l'existence d'un enclos autour de l'église et du cimetière, de forme et de taille très variées, mais conduisant malgré tout à l'idée d'une enveloppe plus ou moins curviligne et concentrique autour de l'église. Le problème posé par le parcellaire de Saint-Michel est sa taille : les parcelles arrondies sont ici beaucoup plus vastes. Il est donc difficile de croire à un espace de paix, encore moins à un enclos ou bourg ecclésial... D'autant qu'aucun vestige éventuel n'a subsisté. De plus, à l'inverse de la forme 1, aucune trace de sanctuaire n'a été décelée au centre de la forme 2.

La seconde des hypothèses envisageables est donc celui d'un espace initial, augmenté par défrichements (Watteaux 2003). Dans l'ouest et le centre de la France notamment, les parcellaires circulaires et les enveloppes elliptiques uniques ou successives que l'on observe dans les paysages ont été mis en relation avec le phénomène des défrichements (Meuret 1993, 582-585 et 608) ou d'affirmation des pouvoirs seigneuriaux³². Plus généralement, on sait aujourd'hui mener l'analyse des formes paysagères et comprendre leur transmission, entre périodes antique et médiévale (Chouquer 1995 et 2000). Le raisonnement est cependant difficile à tenir concernant le *Laur*, héritier d'un domaine aquitano-romain déjà mis en valeur... à moins d'envisager, au cours du haut Moyen-Âge, une déprise foncière, puis une reprise. En outre, il n'y a pas eu ici un habitat congloméré, un village, *castrum* ou autre³³ : en effet, le censier de 1365 révèle un habitat encore dispersé. Il faut donc penser que le finage du

³² Ainsi, pour le Berry voir : Querrien 1994.

³³ Contrairement, par exemple, à de nombreux sites languedociens : Bourin-Derruau 1987 et Durand 1998.

Laur n'a pas été organisé lors d'une polarisation de l'espace mais bien par des fonctions culturelles et économiques : la chapelle Saint-Michel, après la *uilla* antique, semble en avoir été le centre, au moins symbolique.

Ceci nous amène à une troisième hypothèse, appuyée sur le toponyme *devèsas*, c'est-à-dire en occitan des « défens », qui désigne sur les cadastres contemporains à la fois des parcelles et des chemins. Un défens ou défends est, dans la terminologie juridique du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime, une terre close par le seigneur pour en interdire l'accès, que ce soit un bois pour se réserver le droit de garenne, le droit de chasse, ou une parcelle cultivée pour interdire celle-ci au troupeau de la communauté, même après les récoltes. Le terme est issu du latin *defensum*, participe passé neutre substantivé de *defendere*, au sens de « chose défendue » puis de « terrain clôturé ». On l'a dit, le site de Saint-Michel, centre de la seigneurie médiévale, et notamment la motte, surplombant la vallée du gave, est bordé à l'ouest d'un chemin qui entaille le rebord du coteau et relie l'*arribèra* au plateau, premier élément du Pont-Long : c'était très probablement un chemin qui permettait le passage des hommes et des troupeaux transhumants. La présence de deux *défens* seigneuriaux protecteurs, contemporains ou successifs (?), à peine escaladé le versant, s'explique alors parfaitement.

Conclusion

Le dossier rassemblé au sujet de cette *uilla* et de la terre du *Laur* contient encore bien des incertitudes, puisque les modalités du passage du *fundus* antique à la seigneurie médiévale restent concrètement inconnues. Il demeure que les sépultures les plus anciennes attachées à la chapelle *Sent-Miquèu* permettent de fixer une étape décisive durant le haut Moyen-Âge et de tabler sur une certaine continuité³⁴, que la motte datable des XI^e-XII^e siècles renforce à nos yeux, avant que les sources modernes ne nous donnent une image sans doute assez juste de la seigneurie médiévale du *Laur*. L'emprise de celle-ci se superpose en grande partie à celle du parcellaire probablement antique et lié à la *uilla*, ce qui renforce le réseau des présomptions qui nous poussent à proposer une certaine forme de continuité entre les deux domaines.

L'intérêt de cette mise en perspective est encore augmenté par la présence contemporaine, à proximité de la *uilla*, d'un campement temporaire, sans doute pastoral. Cette installation, ajoutée à l'orientation de l'entrée du bâtiment vers la zone marécageuse du Pont-Long et à sa position le long de deux rampes qui relient la vallée du gave à cet espace pastoral laisse penser que ses maîtres jouaient un rôle privilégié dans le contrôle des déplacements de bétail qui s'y rendaient. Bien plus tard, la motte médiévale surplombant immédiatement ce chemin, la toponymie (*las devèsas*), comme les deux formes parcellaires rondes qui lui répondent pourraient indiquer le rôle clef de ce secteur dans le passage des troupeaux et la gestion des espaces pastoraux situés immédiatement plus au nord.

La mise en rapport de cet ensemble de sources, longtemps dissociées dans l'esprit des chercheurs, permet ainsi de tracer des perspectives diachroniques stimulantes et de réduire sensiblement le *hiatus* séparant ici le *fundus* antique de la seigneurie médiévale, autour du phénomène structurant qu'est l'élevage dans le piémont pyrénéen. L'avenir des recherches décidera si le modèle qui pourrait être tiré de cet exemple particulier, peut être rapporté à d'autres espaces de cette région ou au-delà.

³⁴ En accord avec les conclusions de G. Colin (Colin 2008, 234-236).

Bibliographie

- AUBRUN, M. 1986, *La paroisse en France, des origines au XV^e siècle*, Paris.
- BARTHÉTY, H. 1886-1887, Les recherches archéologiques à Lescar, *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Art de Pau*, 16, 15-31.
- BARRAQUÉ, J.-P., BIDOT-GERMA, D., LAMAZOU-DUPLAN, V. 2011, De village à capitale ou l'invention d'une ville, in: BIDOT-GERMA D., éd., *Mémoire de Pau*, 19-31.
- BATS, M., SEIGNE, J. 1971, La villa gallo-romaine de Saint-Michel à Lescar, *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 6, 29-71.
- BATS, M., Seigne, J. 1972, La villa gallo-romaine de Saint-Michel à Lescar, *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 7, 19-79.
- BIDOT-GERMA, D. 2013, Les cartulaires d'Ossau et de Pau : la fabrication d'une documentation de défense des intérêts et d'affirmation du prestige de la communauté, in: LAMAZOU-DUPLAN V., RAMIREZ-VAQUERO E., *Les cartulaires médiévaux. Écrire et conserver la mémoire du pouvoir, le pouvoir de la mémoire. Los cartularios medievales. Escribir y conservar la memoria del poder, el poder de la memoria*, Actes des journées d'étude de Pau (nov. 2010) et de Pampelune (nov. 2011), Pau, 2013, 155-169.
- BEAUREPAIRE DE, C. 1853, Essai sur l'asile religieux dans l'Empire romain et la monarchie française. Asile en France sous les Mérovingiens. Les carolingiens, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 14, 573-591.
- BORDENAVE DE, J. 1643, *Estat des églises cathédrales et collégiales*, Paris.
- BOURIN-DERRUAU, M. 1987, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc. Genèse d'une sociabilité, X^e-XIV^e siècle. I: Du château au village, X^e-XII^e siècle*, Paris.
- CALLEGARIN, L., PLANA-MALLART, R., RÉCHIN, F. 2009, La villa gallo-romaine de Lalouquette et les espaces environnants : la phase initiale d'occupation, in Callegarin L., RÉCHIN F. éd. : *Espaces et sociétés à l'époque romaine. Entre Garonne et Èbre*, Actes de la Table-Ronde de Pau (26-27 janvier 2007), *Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*, hors série 4, Pau, 109-129.
- CARROUCHÉ, B. 2008, Le chemin de la Hélère (*lo camin de la Helèra*), in: RÉCHIN F., BARRAU D., éd., 321-328.
- CHOUQUER G. 1995, Aux origines antiques et médiévales des parcellaires, *Histoire et Sociétés rurales* 4, 11-46.
- CHOUQUER, G. 2000, *L'étude des paysages. Essai sur leurs formes et leur histoire*. Paris.
- COLIN, M.-G. 2008, *Christianisation et peuplement des campagnes entre Garonne et Pyrénées, IV^e-X^e siècles. Archéologie du Midi médiéval, suppl. n° 5*, Carcassonne.
- COMPATANGELO, R. 1985, Un domaine romain en Gaule de Centre Est: Tourmont (Jura), *DHA*, 11, 25-67.

- COMPATANGELO-SOUSSIGNAN, R. 2000, La reconstitution du paysage antique de Lescar: sources médiévales, cartographie et aéro-photographie, in: FABRE G. éd., 73-93.
- COMPATANGELO-SOUSSIGNAN, R. 2002, Le cadastre antique de Beneharnum (Lescar, Pyrénées-Atlantiques), in: *Atlas historique des cadastres d'Europe II. Luxembourg, 1A-7B (OPCE, Dossier 3)*.
- CURSENTE, B. 2009, Les seigneuries béarnaises entre deux âges (milieu XII^e - fin XIII^e siècle), in: AURELL M. et BOUTOULLE F., *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c. 1150 - c. 1250)*, Bordeaux, 357-378.
- DELAPLACE, CHR., éd., 2005, *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV^e-IX^e siècles)*, Paris.
- DURAND, A. 1998, Les paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XII^e siècle), Toulouse.
- ELIZAGOYEN, V., DUMONTIER, P., CONVERTINI, F., CLAUD, É, FOURLOUBEY, CHR., VIGUIER, S. 2012, Uzein las Areilles: des occupations humaines sur le piémont des Pyrénées occidentales au Néolithique et à l'âge du Bronze, in: PERRIN, T., SÉNÉPART, I., CAULIEZ, J., THIRAUT, E. ET BONNARDIN, S., *Dynamismes et rythmes évolutifs des sociétés de la Préhistoire récente. Actualités de la recherche. Actes des 9^e Rencontres Méridionales de Préhistoire Récente*, Saint-Georges de Didonne/Royan, 8 et 9 octobre 2010, Toulouse, 393-421.
- FABRE, G. éd., avec la collab. de PLANA R., RÉCHIN F., *Organisation des espaces antiques. Entre nature et histoire, Table Ronde organisée par le G.R.A., Université de Pau et des Pays de l'Adour (21 et 22 mars 1997)*, Biarritz.
- FABRE, G. 2000, Dimension sociale du contrôle de l'espace dans les Pyrénées occidentales et centrales: quelques remarques, in: FABRE G. éd., 133-144.
- FABRE, G. 2004, Les VALERII dans l'Aquitaine méridionale, à l'époque romaine, in: BLAZQUEZ A., CHAREYRE PH. éd.: *Espaces nationaux et identités régionales, Mélanges en l'honneur du Professeur Christian Desplat*, Pau, 481-488.
- FARAVEL, S. 2005, « Bilan des recherches sur les origines de la paroisse en Aquitaine », in: DELAPLACE, Chr., éd., 150-158.
- FIXOT, M., ZADORA-RIO, É. éd. 1994, *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales, Actes du III^e Congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28 au 30 septembre 1989)*, DAF 46, Paris.
- FONDEVILLE, J.-H. 2002, *Calvinisme de Bearn divisat en siex ecloges, 1563*, édition critique par DARRIGRAND R., Pau.
- GANGLOFF, N. 2008, Une coupe archéologique dans le tissu urbain de Lescar-Beneharnum. Le suivi archéologique des travaux de la rue des Frères-Rieupeyrous, in: RÉCHIN, F., BARRAUD, D., éd., 91-110.

- GARRIC, CHR. 1993, *Sauvetage archéologique à Lescar (Pyrénées-Atlantiques). Site: Lasdevèzes (Lacaou), Rapport de fouille déposé au SRA d'Aquitaine*, 10 p. et 9 fig.
- HAUTEFEUILLE, F. 2006, La villa et les autres structures de peuplement dans les pays de moyenne Garonne au VII^e siècle, in: RÉCHIN F. éd., 351-361.
- HENRY, Y. 2009, « Billère. Lacaou », *BSR Aquitaine 2007*, Bordeaux, 183-185.
- LAPART, J. 2006, Le destin de quelques villae de Novempopulanie centrale à la fin de l'Antiquité et pendant le haut Moyen-Âge : regards sur l'évolution du peuplement entre le V^e et le XI^e siècle, in: RÉCHIN, F. éd., 363-377.
- LASSURE, J.-M. 1980, Les mottes féodales et le peuplement de la haute vallée du Gers, *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVIII^e siècle, Flaran 1*, Auch, 1980, 147-152.
- MASSIE, J.-F. 1965, *Les camps et les mottes dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau.
- MAZEL, F. 2010, *Histoire de France. 888-1180. Féodalités*, Paris.
- MEURET, J.-C. 1993, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen-Âge)*, Laval.
- PETIT, C. 1989, La prospection archéologique dans la vallée de l'Arrats (Gers et Tarn-et-Garonne). Approche d'un espace rural de l'Aquitaine méridionale, *Aquitania*, 7, 53-79.
- QUERRIEN, A. 1994, Parcelles antiques et médiévales du Berry, *Journal des Savants*, 235-366.
- RAYMOND, P. 1863, *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, Paris.
- RÉCHIN, F. 2000, Établissements pastoraux du piémont pyrénéen, in: Fabre G. éd., 11-50.
- RÉCHIN, F., éd., 2006, *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine: bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales. Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes, hors série n° 2*.
- RÉCHIN, F. 2006, Réflexions sur l'approche archéologique de l'élevage transhumant dans les Pyrénées occidentales et l'Aquitaine méridionale à l'époque romaine, in: Annequin C., Duclos J.-Cl. éd., *Aux origines de la transhumance. Les Alpes et la vie pastorale d'hier à aujourd'hui*, Journées d'études ERICA, Paris, 255-280.
- RÉCHIN, F. 2008, Le paysage urbain de Lescar-Beneharnum (Pyr.-Atl.) durant l'Antiquité, in: RÉCHIN F., BARRAUD D. éd., 121-190.
- RÉCHIN F. et BARRAUD D., éd., 2008, *Lescar-Beneharnum. Ville antique entre Pyrénées et Aquitaine, APOL*, hors série n° 3, Pau, 321-328.

- RÉCHIN F., avec la collab. de BÉAGUE, N., MAREMBERT, F., PLANA-MALLART, R. 2013 : Paysages ruraux et contrastes territoriaux dans le piémont nord-occidental des Pyrénées, in: Fiches J.-L., Plana-Mallart, R., Revilla Calvo, V., éd.: *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain*, Actes du colloque international AGER IX (Barcelone, 25 au 27 mars 2010), Montpellier, 223-237.
- RIUNÉ-LACABE, S., TISON S. 1990, De l'Âge du Fer au I^{er} siècle après J.-C. : vestiges d'habitats à Hastings (Landes), *Aquitania*, 8, 188-228.
- SCHNEIDER, L. 2006, Habitat et peuplement en France méditerranéenne (V^e-XI^e s.), *L'archéologie médiévale, Dossiers Archéologie et sciences des origines*, 314, 40-45.
- WATTEAUX, M. 2003/3, Le plan radio-quadrillé des terroirs non planifiés, *Études rurales*, n° 167-168, 187-214.
- ZADORA-RIO, É. 1990, La topographie des lieux d'asile dans les campagnes médiévales, in: ZADORA-RIO É, FIXOT, M. éd., *L'église, la campagne, le terroir*, Paris, 11-16.